

LA LOI EUROPÉENNE SUR LES OCÉANS

Assurer l'avenir maritime de l'Europe

L'avenir de l'Europe en matière de sécurité, de compétitivité et de résilience se jouera en mer.

L'Europe dépend de plus en plus de ses mers pour l'énergie, l'alimentation, le commerce, les communications, la défense, la résilience climatique et des millions d'emplois. La demande d'espace maritime s'accélère, tandis que les infrastructures offshore, le transport maritime, la pêche, l'économie côtière et les écosystèmes marins subissent des pressions croissantes.

Pourtant, la gouvernance des mers européennes reste fragmentée entre les secteurs, les frontières et les institutions. L'information est incomplète, les décisions sont insuffisamment coordonnées et les engagements existants ne sont pas mis en œuvre de manière cohérente. Il en résulte des conflits croissants autour de l'espace maritime, de l'incertitude pour les investisseurs et une vulnérabilité accrue face aux menaces physiques, cyber et hybrides qui pèsent sur les infrastructures critiques, les chaînes d'approvisionnement, la production alimentaire et les communautés côtières.

Les décisions prises dans les prochains mois façonneront les mers européennes pour des décennies. Les choix d'infrastructures et d'aménagement de l'espace maritime détermineront la capacité de l'Europe à développer l'énergie offshore, à protéger ses actifs maritimes, à maintenir des pêcheries productives et à renforcer son autonomie industrielle et stratégique.

La loi européenne sur les océans est une opportunité unique d'établir le cadre d'action commun qui fait aujourd'hui défaut à l'Europe : une information et une prise de décision transparentes, des règles prévisibles, une planification coordonnée et une responsabilité mesurable, à travers les secteurs maritimes et au-delà des frontières.

Cette loi ne devrait ajouter ni complexité ni charge administrative inutiles pour les parties prenantes. Elle devrait assurer la cohérence et la mise en œuvre effective des politiques existantes, afin de garantir que les ambitions maritimes de l'Europe restent viables à long terme.

Deux impératifs stratégiques pour la loi européenne sur les océans

1. Renforcer la sécurité maritime et la résilience économique de l'Europe

Une planification fragmentée, des informations incohérentes et une coordination transfrontalière insuffisante multiplient les conflits entre usagers de la mer et affaiblissent la sécurité des investissements. Une sécurité maritime efficace ne dépend pas uniquement des capacités de défense, mais aussi d'infrastructures résilientes, d'une planification coordonnée et d'une compréhension claire des activités qui se déroulent en mer, de qui en assume la responsabilité et le contrôle *ultime*, et de quels sont leurs impacts. Cela suppose une observation accrue de l'océan et des données fiables, transparentes et interopérables.

La loi européenne sur les océans devrait offrir un cadre stable pour concilier l'énergie offshore, le transport maritime, la pêche, les infrastructures critiques, les besoins de défense, la protection du milieu marin et les activités émergentes. Elle devrait veiller à ce que le développement maritime renforce, plutôt qu'il n'érode, les écosystèmes dont dépendent la sécurité, la compétitivité et la prospérité à long terme de l'Europe.

Les décisions devraient s'appuyer sur des données interopérables, des évaluations des impacts cumulés et une prise en compte de la capacité des écosystèmes marins à soutenir durablement ces activités. Cela réduirait les conflits, renforcerait la résilience des infrastructures et donnerait aux gouvernements comme aux investisseurs une plus grande certitude quant aux lieux et aux conditions dans lesquels les activités peuvent être menées.

2. Passer des engagements à la mise en œuvre

L'Europe ne manque ni de législation, ni de stratégies, ni d'objectifs en matière d'océans. Ce qui lui manque, c'est une mise en œuvre cohérente et coordonnée des politiques dans l'ensemble des secteurs et des États membres.

La loi européenne sur les océans devrait préciser les exigences concrètes de cette mise en œuvre : des responsabilités partagées, des indicateurs communs, une prise de décision transparente, des rapports publics et des évaluations régulières des progrès accomplis par les États membres. Lorsque les objectifs convenus ne sont pas atteints, des exigences claires de mesures correctives devraient s'appliquer.

Cela renforcerait la mise en œuvre sans dupliquer les législations sectorielles, tout en aidant les gouvernements à repérer les risques émergents, à orienter efficacement les investissements et à démontrer des résultats tangibles. Dans un contexte géopolitique complexe, la loi devrait permettre aux États membres d'anticiper les évolutions et de renforcer la contribution de leurs industries maritimes à la sécurité, à la résilience économique et à l'autonomie stratégique de l'Europe.

Cinq priorités d'action

La loi européenne sur les océans devrait :

1. **Mettre en place un cadre de mise en œuvre transparent et responsable**, avec des indicateurs harmonisés, des rapports publics, des évaluations régulières par la Commission et des mesures correctives lorsque les objectifs convenus ne sont pas atteints.
2. **Créer un socle commun d'informations maritimes fiables, accessibles et interopérables**, portant sur les infrastructures et les activités, y compris les informations nécessaires pour identifier les opérateurs, afin de soutenir la planification, le suivi, la responsabilisation, la sécurité maritime et les décisions d'investissement.
3. **Adapter la planification de l'espace maritime à des mers de plus en plus encombrées**, grâce à des évaluations des impacts cumulés, des critères transparents d'attribution de l'espace et une coordination efficace au-delà des frontières et à l'échelle des bassins maritimes. La planification de l'espace maritime ne doit pas se contenter d'accueillir de nouvelles activités, mais aussi offrir une base transparente pour concilier des demandes concurrentes et préserver la capacité productive à long terme des mers européennes.
4. **Préserver la capacité productive maritime de l'Europe à long terme**, en veillant à ce que les décisions majeures soient compatibles avec le maintien ou le rétablissement d'écosystèmes marins sains et résilients, et en rendant juridiquement contraignants et applicables les objectifs 30x30 de l'UE.
5. **Aligner les financements de l'Union européenne sur les intérêts maritimes à long terme de l'Europe**, en donnant la priorité à la restauration des écosystèmes, aux infrastructures résilientes, aux activités à faible impact et à une transition juste, et en mettant fin au soutien aux activités qui compromettent ces objectifs. Des critères communs et vérifiables devraient permettre de distinguer les investissements véritablement durables des activités qui n'ont de « bleu » que l'étiquette.

Un moment décisif pour les États membres

La loi sur les océans ne réussira que si les États membres contribuent à en faire un instrument européen stratégique, plutôt que de la laisser se limiter à une simple consolidation des règles existantes.

Les États membres doivent désormais faire preuve de leadership afin de mettre en place une gouvernance capable de sécuriser l'espace maritime, de protéger les actifs essentiels et d'offrir un cadre prévisible aux investissements à long terme. Les gouvernements doivent s'engager de toute urgence, avant que l'architecture centrale de la loi ne soit figée.